

DELIBERATION 82/33 : SIGNATURE DES MARCHES NEGOCIES

Suite aux résultats d'ouverture de plis concernant la 4<sup>ème</sup> et dernière tranche de travaux de rénovation de l'Eglise, Monsieur le Maire est autorisé à signer avec les entreprises les moins disantes, à savoir Laurent BOUILLET pour le lot chauffage, Electricité GARON pour le lot electricité, Etablissement SCHUTZ pour le lot peinture, Etablissements BASSINOT pour le lot vitraux, les marchés négociés pour un montant total T.T.C. de 320 000 F y compris honoraires d'architecte.